

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 mai 2024 à 20 heures 00 minutes  
Salle du Conseil

Quorum : 6

**Présents :**

M. MARTIN Laurent, M. LAUMOND Patrick, Mme ALBA Christine, Mme CHEVALLIER Gisèle, M. LARIGALDIE Jacques, Mme RIALLAND Gilberte, M. MORAND Marc, M. DELLAC Yves

**Procuration(s) :**

Mme LAUZUR Pauline donne pouvoir à M. LAUMOND Patrick

**Absent(s) :**

M. DUCAMUS Jérôme

**Excusé(s) :**

Mme LAUZUR Pauline

**Secrétaire de séance :** Mme ALBA Christine

**Président de séance :** M. MARTIN Laurent

## **1 - Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2024**

## **2 - Décision modificative pour opération d'ordre**

DM 01 BUDGET PRINCIPAL -

A la demande de la Trésorerie, le Maire indique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour corriger une erreur de saisie lors de l'élaboration du budget primitif 2024.

Cela concerne les opérations d'ordre en dépense de fonctionnement (1092 € au 681-042) et en recette d'investissement (1091 € au 28158-040) soit une différence d'1 € .

Il propose donc les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
R: 021	1	
D: 023	1	
R : 28158-040		1
D : 65888		1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3 - Demande d'acquisition de parcelle**

Objet : Demande d'enquête publique

Vu la première demande de M. Jacques LARIGALDIE en vue d'acquérir la parcelle cadastrée C 0455 d'une surface de 195 m2,

Vu la délibération en date du 09/11/2022 prenant en compte cette demande de déclassement,

L'intéressé informe le Conseil qu'il souhaite modifier sa demande car la procédure d'enquête publique doit être au nom de la S.C.I "PICAMINI".

Le Conseil indique à l'intéressé qu'un nouveau courrier de demande au nom de la S.C.I doit être envoyé à la mairie, afin de lancer la procédure de demande de déclassement.

#### **4 - Délibération pour acceptation d'un fonds de concours**

Objet : Acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Grand-Figeac dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 V qui stipule :

« afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes du Grand Figeac et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés »,

VU la délibération n° 20231004 du Conseil municipal en date du 23 octobre 2023 sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour le projet de restauration du lavoir Saint Martin »

VU la délibération n°184/2021 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2021 accordant un fonds de concours pour la restauration du patrimoine vernaculaire, d'un montant maximal de 3000 € (soit 50 % du reste à charge prévisionnel de la Commune plafonné à 3 000 €) à la Commune de Fons pour le projet de restauration du lavoir Saint Martin

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER le fonds de concours de la Communauté de Communes, dont le montant s'élève à 3000 €, soit 50 % du reste à charge des travaux, pour le projet de « restauration du lavoir Saint Martin »,
- D'INSCRIRE cette recette au budget de la Commune de Fons.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **5 - Demande de subvention FAST pour les logements communaux**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de rénovation des logements communaux, dont le montant s'élève à 104 611.55 € HT, situés au-dessus de l'ancienne école de Fons,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - o subventions : Département FAST ( PALLULOS ) 12 000.00 €  
soit 6 000 € par logement conventionné
  - o fonds propres : 92 611.55 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du conseil Départemental du Lot
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - Demande de subvention pour le projet de réorganisation du stationnement dans le bourg**

Objet : Stationnement dans le bourg

Le Maire propose aux membres du Conseil d'attendre la réunion publique qui est prévu le 18 juin, avant de faire une demande de subvention pour le projet de réorganisation du stationnement dans le bourg.  
Le Conseil est d'accord.

## **7 - Demande de participation de l'école de Lissac et Mouret**

Objet : Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Lissac et Mouret

VU, la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Lissac et Mouret qui accueillent les enfants de notre commune en classe de maternelle et primaire,

VU, le courrier en date du 13/05/2024 de la commune de Lissac et Mouret fixant les frais de scolarité à 880 € par an et par enfant,

Considérant la nécessité de proposer une solution pérenne pour la scolarité des enfants de notre commune,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Lissac et Mouret et autorise le Maire à signer la convention.

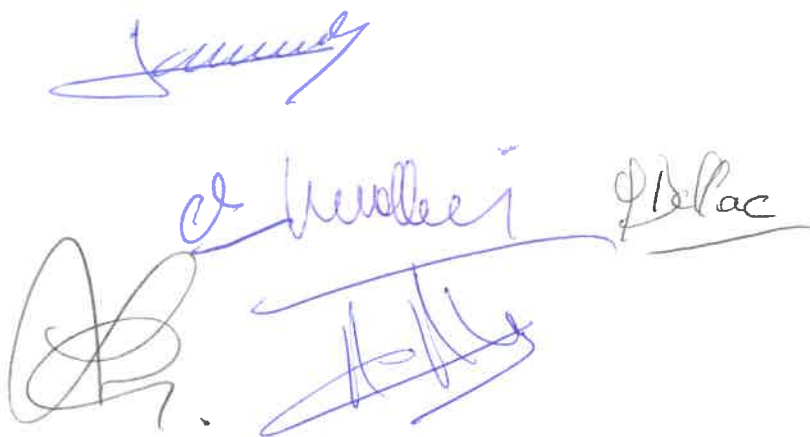
VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Fait à FONDS,

Les Conseillers,

Le Maire,  
Laurent MARTIN



Handwritten signatures of the council members in blue ink. The signatures are stylized and include the name 'Lissac' and 'Mouret'.



Handwritten signature of the Mayor, Laurent Martin, in blue ink.

